



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT RCA16 09001

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement RCA16 09001 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) et le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville notamment à des fins de concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) – dossier 1154039011

**AVIS** est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 8 février 2016 d'un projet de règlement portant le numéro RCA16 09001, tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 8 mars 2016 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1;

Le règlement projeté vise à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA02 09007) et le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville notamment à des fins de concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);

Le projet de règlement RCA16 09001 vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Le projet de règlement RCA16 09001 peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-quatrième jour de février deux mille seize.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement